

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASBL « RACVBL » DU 07.10.2024

Attribution des voix délibératives

LISTE MISE A JOUR AU 31.07.2024

<u>CLUBS</u>	<u>MATRICULE</u>	<u>NOMBRE DE VOIX</u>	<u>PRESENCES</u>
C.D.L.	263		
V. C. BAUDETS BERTRIX	365	3	1
LA VIERRE NEUFCHATEAU	663	3	2
V. B. C. CHAMPLON	851	2	1
V. C. BOUILLON	961	3	2
ATHENA	988	3	3
VOLLEY CLUB ROCHOIS	1092	2	1
ENTENTE VOLLEY CLUB ATHUS - MESSANCY	1100	3	Absent
VBC FOR – MARCH : MERCEDES - HUET	1890	3	1
V. B. C. F. HOUFFALIZE	2060	3	Absent
V. C. LIBRAMONT	2079	3	3
V. C. STABULOIS	5162	3	3
FEMINA BASTOGNE	5192	3	1
VOLLEY CLUB LA SEMOIS	5202	3	3
VIR'VOL'TON	5212	3	1
V. C. EREZEE	5220	0	
VBC EREZEE FEMINA	5227	3	2
VOLLEY CLUB LA MARQUISE HABAY	5228	3	1
ARLON VOLLEY BALL	5231	3	3
VOLLEY VAL D'ATTERT	5234	1	Absent

TOTAL	50	28
--------------	-----------	-----------

COMITE PROVINCIAL

PRESIDENT	1	1
PRESIDENT HONORAIRE	1	1
SECRETAIRE	1	1
TRESORIER	1	Absent
STATUTS	1	1
ARBITRAGE	1	1
MINI-VOLLEY	1	1
TECHNIQUE + JEUNES	1	Absent
RENCONTRES	1	1
BEACH-VOLLEY	1	Absent
REPRESENTANT DES JOUEURS/SES	1	1
LOISIR	1	1
ADMINISTRATEUR LIBRE	1	Absent

TOTAL	13	9
--------------	-----------	----------

COMMISSIONS JUDICIAIRES

COMITE JURIDIQUE 1ERE INSTANCE	1	Absent
--------------------------------	---	--------

TOTAL	1	0
--------------	----------	----------

TOTAL GENERAL	64	37
----------------------	-----------	-----------

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASBL « RACVBL » DU 07.10.2024

1. ACCUEIL DES MEMBRES EFFECTIFS ET VERIFICATION DES POUVOIRS.

Sur base de l'appel des membres représentant les clubs qui ont participé aux championnats réguliers durant la saison 2023-2024, il apparaît que 28 membres sont présents sur les 50 attendus. 9 administrateurs sur 13 sont à y ajouter. Le président du comité juridique de 1^{ère} instance manque à l'appel.

L'assemblée est donc composée de 37 membres ayant droit de vote.

Conformément à l'article 23 des statuts de l'asbl, l'assemblée est valablement constituée quel que soit le nombre de membres présents, et les décisions sont prises à la majorité absolue des voix émises, soit 19 voix.

2. ALLOCUTION DU PRESIDENT PROVINCIAL.

- a) Le début de saison s'est en général bien déroulé. Il faut toutefois déplorer les 2 forfaits en P1 dames.
- b) Dès à présent, on peut déjà dire que de nouvelles équipes en P3 et P4 mixte s'inscriront pour le 2^{ème} tour.
- c) Il est difficile à l'heure actuelle d'affirmer que Clubee est efficace. Il y a beaucoup de manquements à corriger, et il serait trop long de les détailler aujourd'hui.
- d) Il faut surtout bien surveiller les tablettes et s'assurer qu'elles sont bien utilisées.
- e) Le président précise qu'une affiliation ne donne pas le droit de jouer. Il faut également s'assurer de disposer une licence joueur.

3. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE SOCIAL DE LA RACVBL ARRETEE AU 30.06.2024.

- a) Préalablement à la date fixée de l'AG, le trésorier a transmis aux clubs le bilan de l'exercice 2023 – 2024, ceci pour leur permettre d'analyser les chiffres et de transmettre au trésorier d'éventuelles questions auxquelles il apportera réponse lors de l'AG. Les membres effectifs ont déjà pu se rendre compte que l'exercice s'est clôturé avec un bénéfice de plus de 7.500€
- b) Le trésorier n'a reçu aucune question. Néanmoins, le président demande à l'assemblée si des questions ou des doutes quant aux chiffres présentés méritaient éclaircissements, ce qui n'est pas le cas.
- c) A la demande du président, l'Assemblée approuve le bilan 2023 – 2024 à l'unanimité et donne décharge aux administrateurs.

4. PRESENTATION DU BUDGET DE L'EXERCICE SOCIAL 2024 – 2025.

- a) Pour établir le budget, le trésorier se base sur les chiffres de l'exercice écoulée auxquels il apporte des adaptations en fonction des activités et événements prévus durant la saison.
- b) Là non plus, aucune question n'a été émise par les clubs.
- c) A la demande du président, l'Assemblée approuve le budget à l'unanimité.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASBL « RACVBL » DU 07.10.2024

5. ORGANISATION DES CHAMPIONNATS 2025 – 2026 ET DES CHAMPIONNATS DES JEUNES.

- a) Lors de la réunion générale des clubs, l'idée de réorganiser les championnats avait été émise. Le but était d'alléger le championnat régulier de manière à permettre de placer plus de journées pour les championnats de jeunes.
- b) Les clubs ont donc eu le temps de se faire à l'idée et de pouvoir émettre leur avis lors de l'AG.
- c) Les clubs émettent des avis, notamment sur la manière d'organiser les futurs championnats des jeunes.
- d) Le président rappelle qu'avant de réorganiser les championnats des jeunes, il est impératif de réduire le nombre de matchs dans les championnats réguliers. Actuellement, cela ne touche que les championnats de P1 et P2 dames dont le nombre d'équipes sera ramené à 10 au lieu des 12 actuelles. Cela aura pour conséquence qu'il y aura 2 descendants à l'issue de ce championnat ou un seul montant de P2 en P1 et de P3 en P2.
- e) Après ces explications, le président demande via appel des clubs, ceux qui sont favorables à ce changement et ceux qui sont plutôt favorables à un statu quo. Sur les 28 voix présentes, seules 5 sont favorables à un statu quo, les 23 autres étant donc favorables à un changement. Les modifications du nombre d'équipes des championnats seront effectives dès cette fin de saison 24/25.
- f)

6. COMPOSITION DE LA COMMISSION JURIDIQUE DE 1ère INSTANCE.

- a) Le président de cette commission ne nous a fait part d'aucune démission. Sa composition reste donc inchangée, à savoir Yves MEUREZ, président, Anne-Sophie GADISSEUX, Marc DEJONGE, Joëlle ROBERT et Jean-François COLLET, membres.

7. DIVERS.

- a) Le stage de la Toussaint aura lieu du 28.10 au 01.11.2024, donc sur 5 jours. Il est ouvert pour 52 stagiaires. Actuellement, il y a 47 inscrits. Il reste donc de la place pour 5 jeunes.
- b) Les entraînements provinciaux ont lieu à Martelange, en principe tous les 1^{ers} dimanches du mois.
- c) 8 clubs sont favorables à l'organisation d'une journée de mini-volley dans leurs installations. A ce jour, seul le Stabulois a fixé une date, ce sera le 16.03.2025.
- d) En fin de saison, une journée mini-volley déterminera le champion provincial.
- e) Sur les 8 candidats arbitre, 5 ont réussi les examens. S'il y a un nombre suffisant d'arbitres (5 minimum), il est possible d'organiser une 2^{ème} session en janvier prochain.
- f) En sport-études volley-ball, il y a un examen sur l'arbitrage. Un étudiant de la province l'a réussi. Nous considérons donc qu'il est apte à devenir arbitre. Un premier contact a été pris avec lui.
- g) Le secrétaire rappelle que les clubs qui sont intéressés pour organiser les finales des coupes provinciales doivent faire parvenir leur soumission pour le 1^{er} décembre par courrier sous enveloppe fermée. Le montant minimum de la soumission est de 175€ par finale.

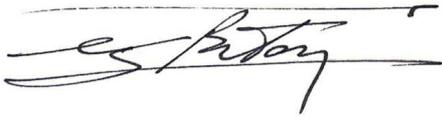
ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASBL « RACVBL » DU 07.10.2024

- h) La responsable des rencontres souhaite que les changements lui soient envoyés par courriel, et non par clubée.

Assemblée générale clôturée vers 21h15.

Pour l'OA de la RACVBL

Guy BURTON, secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guy Burton', written over a horizontal line.

Bernard VALENTIN, président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bernard Valentin', written over a horizontal line.